... ABONNEMENS

Dix piastres par an—payables six mois d'avance.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au bureau de L'ABEILLE, huit jours avant expiration du semestre courant.

Les avis se publient en anglais et en français, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX lignes, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR MADISONVILLE ET COVINGTON.

Le bateau-à-vapeur, du marché, **CORSAIR**, capitaine BAGLEY, partira du *Rail-Road* tous les dimanches, à 9 heures du matin, et reviendra dans la même soirée. Il partira également du *Rail-Road* tous les mercredis, à 9½ heures du matin, pour Madisonville, et de là, en remontant la rivière, il ira à un mille de Covington, et sera de retour ici le lendemain (jeudi.)

Ce bateau ayant été acheté expressément pour faire des voyages du lac, continuera à l'avenir à faire ce sujet entre Covington, Madisonville et la N. Orléans. Dans l'intervalle des jours de passage, le propriétaire du bateau se chargera de remorquer les cajeux de bois, planches et autres matériaux.

Les personnes qui voudraient passer sur ce bâteau le dimanche, sont requises de se trouver au *Rail-Road*, à 8 heures et un quart, du matin, pour entrer dans les chariots.

Le soussigné sollicite respectueusement l'encouragement du public.

23 août—3m WM. BAGLEY.

LIGNE DES PAQUEBOTS.

☞ Dans la vue de faciliter les communications entre cette ville et New-York, une nouvel le ligne de paquebots, composée des navires suivans, vient d'être établie. Les départs seront comme suit:

Navire **LOUISVILLE**, capitaine PATCES.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
20 novembre,	13 octobre,
5 février,	28 décembre,
20 avril,	13 mars,
5 juillet,	28 mai,
20 septembre,	13 août.

Navire **NASHVILLE**, capitaine RATHBONE.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
5 décembre,	28 octobre,
20 février,	13 janvier,
5 mai,	28 mars,
20 juillet,	13 juin,
5 octobre,	28 août,

Navire **NATCHEZ**, capitaine REED.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
20 décembre,	13 novembre,
5 mars,	28 janvier,
20 mai,	13 avril,
5 août,	28 juin,
20 octobre,	13 septembre.

Navire **CREOLE**, Capitaine PAGE.

De la N.-Orléans	*De New-York*
5 janvier,	28 novembre,
20 mars,	13 février,
5 juin,	28 avril,
20 août,	13 juillet,
5 novembre,	28 septembre.

Navire **HUNTSVILLE**, Capt. STODDARD.

De la N.-Orléans.	*De New-York.*
20 janvier,	13 décembre,
5 avril,	28 février,
20 juin,	13 mai,
5 septembre,	28 juillet,
20 novembre,	13 octobre.

Tous les navires ci-dessus sont neufs, de la première classe et du port de plus de 500 tonneaux. Ils tirent peu d'eau ayant été construits à N.-York, absolument pour ces voyages. Leurs chambres sont ornées avec la plus grande élégance. On y trouvera toujours des approvisionnemens de tout genre et de première qualité, et rien ne sera négligé pour la commodité et l'agrément des passagers.

Ces paquebots sont commandés par des capts. expérimentés dans ces voyages et qui feront tous leurs efforts pour satisfaire. Ils seront toujours remorqués par des bateaux-à-vapeur en montant et en descendant le fleuve, et la plus grande ponctualité sera observée dans les jours de départ. Pour fret ou passage, s'adresser à FOSTER & HUTTON.

☞ Ces paquebots ne prendront qu'autant de passagers qu'il y a de cabanes. 10 nov

POUR LE HAVRE.

Le navire de premier ordre **HENRY-LEE**, capitaine Prince, peut prendre à fret 150 balles de coton, s'adresser à

15 nov T. NICOLET & Co.

POUR PHILADELPHIE.

Le paquebot **OHIO**, capit. Garven, est prêt à charger. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

SAM. P. MORGAN & CO.

En débarquement et à vendre par les mêmes, 22,500 briques allemandes. 13 nov.

POUR BALTIMORE.

Le brick paquebot de première classe, doublé et chevillé en cuivre, **BOURNE**, capitaine R. Benthall, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord, au dessous du rail road, ou à

13 nov HARRISON, BROWN & CO.

A VENDRE.

La jolie goëlette **ELIZA-THOMAS**, avantageusement connue et pouvant prendre la mer. S'adresser à bord au capitaine Delarue, où à

20 oct TUYES & Co, rue Royale, No. 104.

A LOUER.

Un magasin avec appartement et cuisine, sur le derrière, situé face au bassin Carondelet, dans l'îlot bornée par les rues Toulouse et St. Pierre, occupé maintenant par M. James Williamson qui y tient un assortiment d'habillemens et de chapeaux. On pourra entrer en possession le 15 courant. Pour les conditions, s'adresser à P. E. & O. SORBE.

15 nov rue Royale, No. 118.

DEMANDE D'EMPLOI.

UN jeune homme (français) arrivant de France, et qui est susceptible de bien enseigner la langue française et la langue latine, et qui peut aussi donner des leçons d'écriture et d'arithmétique, desirerait pouvoir se placer chez un habitant français (de préférence) pour y enseigner ces quatres branches d'éducation; il sera particulièrement recommandé par M. et Madame Labat, et MM. P. E. & O. Sorbé, Quertier et Boutin, Garnier frères, Bodin et plusieurs autres personnes recommandables de cette ville. Les personnes susceptibles de pouvoir l'employer, voudront bien s'adresser chez M. A. Labat, No. 275, rue Royale, entre les rues Dumaine et St. Philippe.

23 nov—0,3j6,3px.

MAGASIN DE Faïence, porcelaine, et verrerie,

Rue Condé, entre St. Philippe et Dumaine, No. 49,

LES soussignés ont l'honneur de prévenir le public et leurs amis qu'ils viennent de recevoir un superbe assortiment de pots à fleurs de toutes grandeurs, des écritoires, tasses à déjeuner, beurriers, services à thé et à café, le tout en porcelaine; *de plus*, un grand assortiment de faïence, consistant en services de table, doubles et simples, pots et cuvettes, tasses à déjeuner, etc. &c., dont les couleurs sont tout à fait nouvelles. La verrerie consiste en carafes, gobelets, verres à vin, à liqueur et à champagne, compotiers, verres à céléri, bols à pieds, sucriers, chandeliers, porte liqueur et porte sellier, cilindres taillés, vases médicis, et 100 autres cilindres avec pieds dorés pour pots à fleurs, de différentes grandeurs. *Aussi*, une quantité d'objets pour enfans, en verrerie et faïence, le tout à des prix très modérés.

Les soussignés invitent les personnes qui tiennent café ou pension à venir voir un bel assortiment de gobelets taillés et unis, de forme anglaise et française.

24 nov—3 J. COULON & CO.

CIGARRES.—Cent milliers Cigarres de Campêche, reçus par la goëlette Francisca, ayant droit au *drawback*, à vendre par La. MUH.

13 nov rue de Chartres, No. 115

LOTERIE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE DES NATCHITOCHES,

2me. CLASSE DE 1832.

Le tirage aura lieu le Jeudi 6 décembre.

GROS LOT

10000 PIASTRES.

1 LOT DE	$ 3,000	$ 3,000
1 " "	1,500	1,500
1 " "	1,000	1,000
1 " "	800	800
1 " "	623	623
6 " "	500	3,000
6 " "	300	1,800
6 " "	200	1,200
156 " "	50	7,800
156 " "	20	3,180
624 " "	8	4,992
7800 " "	4	31,200

PRIX DES BILLETS

BILLET ENTIER	$ 4
DEMI BILLET	2
QUART DE BILLET	1

Chaque paquet ne pourra gagner moins de SEIZE PIASTRES;—demis et quarts en proportion

28 novembre J. B. FAGET, *Directeur.*

$10 DE RECOMPENSE.

PARTI marron de chez le soussigné le 6 du mois passé, l'esclave **CAIN**; il a de 35 à 40 ans, taille de 5 pieds 6 ou 7 pouces, de constitution assez robuste, légèrement marqué de petite vérole; pour peu qu'on l'excite il bégaie; il a une dent de devant cassée. Cet esclave a été amené ici de Charleston par un M. Cox. La récompense ci dessus et tout déboursé raisonnable seront payés à quiconque l'arrêtera et le conduira à la geole. Défense est faite à qui que ce soit de donner asyle au dit nègre, sous peine d'être poursuivi selon la loi.

J. W. MAHONY,

Charpentier, au coin des rues des Remparts et Bienville.

21 nov ☞

$15 DE RECOMPENSE.

Parti marronne depuis le 17 de ce mois, la négresse nommée **NANCY**, âgée d'environ 24 ans, mesurant quatre pieds 5 à 6 pouces, et marquée de la petite vérole: elle était vêtue, lors de son départ, d'une robe de cotonnade bleue, elle parle l'anglais et le français; elle était employée au service de la corporation.

La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui la conduira au soussigné, ou à la geole de cette ville.

Les capitaines de navires, de bateaux à vapeur, et autres, sont informés par le présent, de ne point donner asile à la dite négresse, sous peine d'être poursuivis selon les lois. SAMUEL JACOBS.

20 nov—10 Rue de la Levée, No. 84.

$50 DE RECOMPENSE.

S'est absentée du soussigné la griffonne nommée **KITTY**, taille de 5 pieds 1 ou 2 pouces; lors de son départ, il y a huit mois, elle était très maigre; elle a de grands yeux, et un signe assez marquant à la lèvre inférieure, elle a été vue il y a environ un mois dans le faubourg Marigny.

18 nov H. H. ALPUENTE.

François Briault,

FABRICANT DE COUTELLERIES, ET FAISANT LES REPASSAGES.

Rue St. Pierre, No. 21, face à la place d'Armes,

ARRIVANT de Paris avec un assortiment de COUTELLERIE française et anglaise, fait la commission et expédie en tous pays. Il offre ses services aux habitans de la Louisiane, comme étant connu en France par sa manufacture d'armes et de coutellerie, en tout genre. Il fabrique les Couteaux à lames d'argent, lames d'or et de vermeil; fait les recommodages de bijouterie et tout ce qui concerne son état.

9 oct—3m

LE soussigné a reçu par les derniers arrivages de France, une grande quantité d'articles nouveaux de fantaisie et autres, qu'il offre à vendre à des prix très modérés,

Fichus 3/4 4/4 et 5/4 gaze riche imitation blonde.
Ceintures brochées en pièce et par douzaine.
Gants pour hommes, couleurs assorties, noirs, cousus blanc, noirs, cousus noir;
Gants pour femmes, couleurs claires.
Schals de crêpe, 4/4 5/4, riches,
Gros de Naples, noir noir, et gros de Berlin, noir
Bretelles en soie élastique.
Do. en coton de toutes les qualités.
Indiennes françaises couleurs assorties et pour deuil.
Mouchoirs 3/4 indienne couleurs assorties.
Mouchoirs de soie façonnés riches.
Jarretières élastiques en soie.
Glands en soie très-grands.
Bas de soie noirs et blancs, brodés, pour femmes.
Do. de coton blancs brodés do. do.
123 parapluies français en couleurs assorties de 30 et 32 pouces, et à épée.
Bas de coton blanc pour enfants.
Bas de coton blanc à côtes, mécanique, pour hommes.
Grands schals crepon imprimés en 4/4 et 5/4.
Do. do. brodés. do. do.
Toile d'Irlande dans toutes les qualités.
Peignes découpés pour femmes, do. en écaille.
Etuis à cigarres.
Boîtes à musique choisies.
Peignes en cornes et buffle noir, à faveur.
Un grand assortiment de bijouterie fausse, tel que boucles d'oreilles, épinglettes, boucles de ceintures, agrafes de manteaux, boutons de chemises, &c. &c.
Nécessaires à musique pour dames.
Do. do. pour hommes.
Eau de Cologne, pommade.
Crêpe noir noir pour voiles.
Caricatures, portrait de femmes, &c.
Et en magasin un grand assortiment de marchandises sèches et articles de fantaisies d'importation antérieure. PAUL LAGAY.

26 nov.—6 Rue de Chartres, No. 102.

VINS, EAUX-DE-VIE, &c.

A VENDRE par les soussignés, la cargaison de la barque l'Aimable Marie de Bordeaux, maintenant en déchargement en face de la rue Conti, savoir:

30 pipes ou demi pipes eau-de-vie de Cognac (cachet Dupuy);
5 pipes vieille eau-de-vie de Champagne (1815);
4 do. do. de Cognac (1815);
100 barils vin de Montferrand et St. Estève;
180 do. do. Pauillac, St. Emilien et St. Julien, Médoc;
30 barils vin de Haut-Brion, 1re. qualité;
40 demi-barils vin de Bordeaux, diff. qualités;
40 barils vin blanc de Graves;
60 do. vin blanc de Barsac et de Carbonnieux;
50 do. vin de vinaigre blanc, 1re. qualité,
1000 caisses vin de Bordeaux, Médoc, St. Estève et St. Julien;
200 caisses vin de Bordeaux, Château Margaux;
200 do. do. do. Grand Larose, Léoville, Lafitte, (en demi bouteilles);
180 do. do. do. Barsac et Charbonnieux;
30 do. do. (Haut Brion, 1re. qualité);
500 petites boîtes de pruneaux frais;
20 caisses marsquin;
50 do. fruits à l'eau-de-vie,
40 do. anisette (Marie Briyard & Roger);
20 do. liqueurs assorties;
Bouchons, damejeannes, paniers, &c.

P. E. & O. SORBE,

24 nov Rue Royale, No. 118.

SANGSUES A 25 CTS. LA PIECE.

2000 Sangsues du Portugal, reçues récemment et à vendre à 25 cts. la pièce à la pharmacie de DUCONGE & PEYCHAUD,

15 nov No. 89, rue Chartres.

CIGARRES DE LA HAVANE.—La soussigné offre à vendre un parti de *CIGARRES* de la Havane, de première qualité, en cuisses, demi-cuisses et quarts de cuisses.

13 nov B. Z. CANONGE, rue St. Louis.

21 BARILS Melasse, en débarquement en face de la Halle, à vendre par

13 nov DUCROS & MORPHY.

VENTES PAR LE REGISTER.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testaments.*—Vendredi, 28 décembre 1832; à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, les deux esclaves ci-après nommés appartenant à la succession de feu Antoine Philippe Lerichè, savoir: Laty, griffonne américaine, âgée d'environ 30 ans, depuis son enfance dans le pays, un peu cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, bonne domestique; Théodore, mulâtre créole, fils de Laty, âgé d'environ 13 ans.

Conditions: 1 an de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour.

MARTIN BLACHE, rég.

N. B. Les actes de ventes seront passés par Octave de Armas, not. public. 28 nov.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testaments.*—Vendredi, 28 décembre 1832; à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Benito March: un terrain situé à l'encoignure nord-est des rues Dauphine et St. Philippe ayant 61 pieds 2 pouces de face à la rue St. Philippe et 63 pieds 2 pouces sur la rue Dauphine, ensemble les édifices qui sont dessus.

Conditions: un quart comptant, et le reste à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la Cour.

MARTIN BLACHE, Reg.

N. B. L'acte de vente sera passé par L. Féraud, not. pub. 26 nov.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testaments.*—Jeudi, 27 décembre 1832; à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, les esclaves ci après appartenant à la succession de feu Marie Joseph Macarty, f. c. l. Euphémie, négresse américaine âgée d'environ 38 ans, depuis 4 ans dans le pays, un peu cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, avec sa fille nommée Betsy, âgée d'environ 10 ans, Kitty, fille d'Euphémie, âgée d'environ 16 ans, domestique.

Conditions, un tiers comptant, et le reste à 4 et 8 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale. Par ordre de la cour.

MARTIN BLACHE, *régister.*

N. B. Les actes de vente seront passés par Octave de Armas, not. pub. 26 nov.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Régist r des Testaments.*—Jeudi, 27 décembre, j'exposerai en vente à la Bourse pour compte de la succession de Jeanne Berdoulet, décédée épouse de Martin Paradol:

Une négresse nommée Marie, âgée de 25 ans, avec sa fille Mirza, mulâtresse de 6 mois.

Une négresse créole, nommée Françoise, âgée de 35 ans, avec ses deux enfants, nommés, Julien négrillon de 11 ans, et Uranie, négritte de 7 ans.

Conditions: La négresse Marie et la fille payables à 4 mois, et la négresse Françoise avec ses deux enfants, payab es le 16 avril prochain, le tout en bill es endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour.

MARTIN BLACHE, régister.

N. B. Les actes de vente seront passés par L. Féraud, not. pub. 26 nov.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testaments.*—Jeudi, 6 decembre 1832; à midi, j'exposerai en vente au magasin de feu P. B. Penny, rue Bienville, entre les rues Chartres et de la Levée, une quantité de cheminées et tombes en marbre. Conditions: Comptant. Par ordre de la cour

26 nov MARTIN BLACHE, rég.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Register des Testaments*—. Jeudi, 27 Décembre 1832, à midi, j'exposerai en vente à la bourse un négrillon nommé Charles, âgé d'environ 12 ans, appartenant à la succession de feu Antoine André.

Conditions: un quart Comptant, et le reste à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la cour.

MARTIN BLACHE, rég.

N. B. L'acte de vente sera passé chez L. Ferand, notaire public, nov 26

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testaments.*—Mercredi, 5 décembre, à 11 heures du matin, il sera vendu dans la rue de la Commune entre les rues Carondelet et Baronne, les effets garnissant une boutique de barbier, ainsi qu'un fonds de cabaret et autres effets mobiliers, appartenant à la succession de feu Joseph D. Hatfield, h. c. l. Conditions, la vente: Comptant.

Par ordre de la cour.

23 nov MARTIN BLACHE, rég.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testaments.*—Mardi, 4 décembre prochain, à 11 heures du matin, il sera vendu au coin des rues Dauphine et St. Philippe, le fonds de cabaret appartenant à la succession de feu Benito March. Conditions la vente: Comptant. Par ordre de la cour.

MARTIN BLACHE,

22 nov register des testa.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testaments.*—Lundi, 3 décembre 1832, à 11 heures du matin, j'exposerai en vente sur les lieux, à l'encoignure des rues Bourbon et d'Orléans, pour compte de la succession de feu Jeanne Berdoulet, décédée, épouse de Martin Paradol, l'établissement connu sous le nom de "Café de la Fidelité," ainsi qu'une quantité de meubles meublants et autres effets mobiliers indépendants du dit café.

L'inventaire en sera produit le jour de la vente.

Condition: l'etablissement payable à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, et les autres effets mobiliers payables comptant.

Par ordre de la cour

22 nov MARTIN BLACHE, rég.

COUR DES PREUVES—Attendu que John B. Hale a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de John Johnson, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

28 nov. MARTIN BLACHE, Register

LES soussignés offrent à vendre les articles suivans reçus par les derniers arrivages de France et du Nord:

Vin blanc de l'Angoiran, cp bques. et demi barriques.
Vin blanc de Graves, dito dito.
Vin rouge de Montferrant.
Vin rouge de Marseille 1ers. crûs.
Vinaigre blanc de bord.
160 caisses Savon No. 1 et 2.
20 fréquins et demi do. Beurre de Goshen.
60 caisses Blanc de Baleine.
10 caisses Fromages Ananas.
20 caisses Fromage de Goshen.
84 caisses Pétrola, garantis 50 paquets, à $4.
6 bts. 6 demi do. Jambon de Cincinnati.
6 bts. 10 cs. Cigarres de la Havane assorties.
Lard de Nantes en pots de l'Ouest.
Cornichons de Lyon.
Olives en jarres, frais.
Liqueurs assorties, Absinthe, Kirswaser &c.
12 balles paniers à provisions assortis.

CLAPIER & MICOUD.

20 nov Encoignure St. Pierre et de Chartres

POELES ET GRILLES A CHARBON.

LE soussigné vient de recevoir par des arrivages récens de New-York et de Philadelphie,

25 grilles en cuivre pour cheminées;
34 poêles à la Franklin;
12 grilles à charbon, forme d'urne;
34 cheminées en tôle, de différentes grandeurs;
30 cuisines de mer, très complètes, et sur les derniers modèles;
200 paires de chenets en cuivre, sur les derniers modèles;
100 paires de pelles et pincettes en cuivre;
50 douzaines de soufflets vernis;
24 gardefeux en cuivre, très beaux, ainsi que plusieurs autres articles pour l'hiver.

VICTOR DAVID,

15 nov Rue de la Levée, No. 38.

EPAVES.

Une jument américaine alezan brûlé, ayant une étoile blanche au front, les quatre pieds ferrés et marqués du collier; mise aux épaves le 20 du présent.

Un boeuf rouge et blanc, ayant la marque des Attakapas.

Si d'ici au 20 décembre prochain les susdits animaux ne sont pas réclamés, ils seront vendus le dit jour par le syndic soussigné.

Paroisse St. Bernard, 20 novembre 1832.

23 nov—3,1ps MATHIEU CUCULLU.

CORDE ET TOILE D'EMBALLAGE—100 pièces toile d'emballage du Kentucky, 100 rouleaux do. corde, en débarquement du bateau à vapeur St.-Martin, à vendre par

FOSTER & HUTTON,

9 nov rue de la Nouvelle-Levée, No. 15.

VENTES PAR LE MARSHAL.

Harlow et Hallen vs. A. P. Lanauze.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. P. Smith, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le lundi 10 décembre, à 4 heures, sur les lieux, rue Toulouse No. 115, une quantité de meubles, saisis dans l'affaire ci dessus.

24 nov L. DAUNOY, marshal.

John Morin vs. D. Parsons.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. P. Smith, juge conseiller de la cour de cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente, le vendredi, 7 décembre à 4 heures, à l'extrémité inférieure de la rue Perdido, divers articles d'ameublement, 1 pirogue, une vieille charrette, le tout saisi dans l'affaire ci-dessus.

23 nov L. DAUNOY, marshal.

Maire, Alderman et habitants de la Nouvelle-Orléans vs. J. Bradley et C. Deves.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente, le *mardi 4 décembre, à 4 heures, dans le magasin occupé* par M. Webber, 2 drays, saisi pour une poursuite de licence.

23 nov L. DAUNOY, marshal.

Whitemore, administrateur de la succession de Jane Smelser, vs. C. H. Throop.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Chs. Gayarré, juge président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, lundi, 3 décembre à 4 heures, au bureau du Marshal, rue St. Anne, un bois de lit, un matelas, un miroir, une petite paire de fers à repasser, une armoire, &c. Saisis dans l'affaire ci-dessus.

21 nov L. DAUNOY, marshal.

Spencer vs. S. Bryant.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. B. Beauregard, juge conseiller de la cour de cité de la N. Orléans, j'exposerai en vente, le 15 décembre prochain, à 4 heures, à la ville de Milnebourg, un hangard, une auve, un poêl, saisis dans l'affaire ci-dessus.

15 nov L. DAUNOY, marshal.

Le maire, les aldermen et les habitans de la ville de la Nouvelle-Orléans, vs. Simon Knight, personne non résidante.

Les mêmes vs. Simon Knight, personne non résidante.
Les mêmes vs. Simon Knight, personne non résidante.
Les mêmes vs. Simon Knight, personne non résidante.
Les mêmes vs. Simon Knight, personne non résidante.

EN vertu de cinq *writs de fieri facias*, à moi adressés par l'hon. Gallien Préval, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans les dites affaires, j'ai saisi et j'exposerai en vente mercredi, 16 janvier 1833, à midi, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, les propriétés suivantes, savoir:

Le lot de terre numéro un, flet vingt-huit, faubourg Saulet, mesurant soixante pieds de face à la rue des Naïades, sur cent-vingt pieds de profondeur.

Le lot de terre numéro deux, flet vingt-huit, faubourg Saulet, mesurant soixante pieds de face à la rue des Naïades, sur cent-vingt pieds de profondeur.

Le lot de terre numéro trois, flet vingt-huit, faubourg Saulet, mesurant soixante pieds de face à la rue des Naïades, sur cent-vingt pieds de profondeur.

Le lot de terre numéro quatre, flet vingt-huit, faubourg Saulet, mesurant soixante pieds de face à la rue des Naïades, sur cent-vingt pieds de profondeur.

Le lot de terre numéro cinq, flet vingt-huit, faubourg Saulet, mesurant soixante pieds de face à la rue des Naïades, sur cent-vingt pieds à la rue Clio.

Pour satisfaire aux jugements rendus dans les poursuites ci-dessus, et conformément à la teneur du second article de l'acte intitulé "acte pour fixer le mode d'après lequel les terrains ou autres terres dans la ville de la Nouvelle-Orléans et ses limites, et dont les propriétaires n'y résident pas, peuvent être saisis et vendus pour le paiement des taxes de ville et autres dépenses dues à la Corporation de la Nouvelle Orléans, et pour d'autres objets, approuvé le 18 mars 1828." [4 oct] L. DAUNOY, marshal.

BANQUE DE L'UNION DE LA LOUISIANE, *Nouvelle-Orléans, 24 Nov. 1832.*

LE premier mardi de décembre prochain, la Direction procédera à l'élection des Caissiers des différentes branches de cette institution.

26 nov J. B. PERRAULT, caissier.

REÇU par le navire Bolivar du Havre, 1700 chaudières françaises de 1 à 80 à vendre par

22 nov BLANC & BRUGIER

BRIQUES—300 briques de Baltimore, reçu par le brick Hope et à vendre par

HARRISON, BROWN & CO,

21 nov rue Royale, No. 117.

AVANCES offertes aux Planteurs qui desirent exporter leurs sucres au nord, s'adresser à

20 nov J. MAGER.

A vendre par les Soussignés.

SACS—VIN de Madère de Cette et Rom de la Jamaïque, ayant droit au drawback; indigo flottant garance, papier de paille, cire blanche, corde, d'emballage, toile à voile en coton de Crook, vin de Madère, London particular E. J. Cigarres nuées.

20 nov HARRISON, BROWN & CO.

VIEUX CUIVRE—Un tonneau de vieux cuivre à vendre par HARRISON, BROWN & Co.

CHANGEMENT DE DOMICILE.—Le Dr. A. L. PLOUGH, dentiste, informe respectueusement le public, qu'il s'est fixé au No. 7, rue St. Charles, deux portes plus loin que son ancienne résidence, dans la maison occupée ci devant par Mr. E. L. Tracy. 19 nov

SUCRE—1000 boucaus de sucre de la nouvelle récolte, à vendre sur diverses habitations à onze lieues au dessus de la ville, par

BLANC & BRUGIER,

19 nov Rue de la Levée, No. 68.

PAPIER A IMPRESSION.—50 paquets, récemment reçus, à vendre par

13 nov THAYER, HURD & Co.

MARCHANDISES DU PAYS.—9 balles de coutil du pays, et toile-à-voile de coton en débarquement, et à vendre par

13 nov LINCOLN & GREEN.

LA BANQUE DE L'UNION DE LA LOUISIANE achète des Traites sur le Nord, et des Checks sur New-York.

6 nov J. B. PERRAULT, caissier.

A VENDRE.

UN DEMI TERRAIN formant encoignure des rues Français et Girod, ayant 30 pieds de face sur la rue des Français et 120 de profondeur sur la rue Girod, mesure française, faisant face au Rail-Road.

Si le dit Terrain n'est pas vendu d'ici au 4 décembre, il le sera le dit jour, par Dutillet, à la Bourse Hewlet.

Pour prix et conditions, s'adresser au soussigné au théâtre d'Orléans.

1 nov. J. DAVIS

MAGASIN DE GRAINES DE JARDINAGE. DE LA CRUE DE 1832.

Maintenant en débarquement, ET A VENDRE PAR

WM. SMITH,

Magasin Américain de Graines de Jardinage,

NO. 83, RUE DE LA DOUANE.

LE soussigné a le plaisir d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'il vient de recevoir par les navires *Tennessee* et *Cincinnati*, deux envois complets, comprenant *les graines d'automne les plus estimées*, et les premiers envois dans cette ville des graines des récoltes de cette année, qu'il a reçues directement des cultivateurs.

Pour la gouverne de ses pratiques absentes, il annonce que l'assortiment en débarquement comprend les qualités suivantes, savoir:—

Bêtteraves, long. et courtes.	Oignons, rouges et blancs,
Choux d'York, et autres,	Percil, frisé et simple,
Carrottes, courtes-hâtives,	Panais, gros et longs,
Choux-fleurs, do. do.	Radis, rouges, longues et ronds
Céleris, rouges et blancs,	Roquettes et salaifie,
Chèvrefeuille et cresson,	Scorzonera brun,
Chicorée et poireaux,	Epinards ronds et de la N.
Laitues de diverses qualités	Zélande,
Squshes, touffus et longs,	Navets, Haricots rampants.

DE PLUS—Un approvisionnement de graines pour oiseaux, telles que chanvre, Canaris et millets ronds,

S'adresser comme de coutume à

WM. SMITH,

22 sep—3m Rue Royale, No. 55.

200 BALLES Toile à draps écrue 4 4 du pays, provenant des meilleures manufactures; 140 balles toile à chemises, de différentes qualités; 12 balles toile à draps de Russie blanche, ayant droit au drawback; le tout convenable aux marchés mexicains, à vendre par

20 nov LINCOLN & GREEN.

LETTRES DE CHANGE SUR FRANCE—A vendre par

25 oct J. MAGER.

VENTES A L'ENCAN

PAR ISAAC L. M'COY.

CONFORMENT à un ordre de l'exécuteur testamentaire de la succession d'Alexandre M'Coy, décédé, il sera vendu, samedi, 22 décembre prochain, à midi, à la Bourse,

Les Domestiques de prix suivants,

appartenant à la dite succession, savoir:

HUBBARD, âgé de 34 ans, depuis six ans dans le pays, excellent charpentier de marine et calfat, ayant travaillé cinq ans en ces qualités. Il est également assez bon forgeron, ayant travaillé quatre ans dans une *forge et fonderie*; il est bon ingénieur, ayant conduit des machines à vapeur, pendant deux ou trois ans, et a travaillé dans une briqueterie pendant deux ans, et deux dans une presse à coton; il est intelligent, excellent arrimeur, et très adroit pour les travaux d'une presse à coton, ainsi qu'à toute espèce de travaux.

FORTUNE, sa femme, âgée d'environ 25 ans, depuis 6 ans dans le pays; excellente cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, bonne gardienne, très honnête et très bonne domestique.

EMILE, leur fils, âgé d'environ 3 ans.

GEORGE, âgé d'environ 25 ans, a travaillé 4 ans dans une briqueterie et est très adroit pour arranger l'intérieur d'un fourneau; il a travaillé 2 ans dans un chantier de marine, et 2 ans dans une presse à coton; il est honnête, sûr et domestique fidèle.

JACOB SIMPSON, bon et beau mulâtre d'environ 20 ans, bon palfrenie, bon cocher; un peu plâtrier; bon domestique et adroit à toutes espèces de travaux d'une habitation.

YELLOW CHARLES, très beau domestique d'environ 23 ou 24 ans, créole du pays, depuis 12 ans en ville, excellent domestique, bon cocher, assez bon cuisinier, très honnête, parlant bien les deux langues.

THEODORE, beau mulâtre clair de 25 ans, depuis 4 ou 5 ans en ville, excellent domestique, bon cocher, assez bon barbier, très docile, parlant bien les deux langues.

GUYON THOMPSON, de 22 ans, robuste, très fort et bon nègre pour une presse à coton, ouvrage auquel il a travaillé deux ans; bon drayman, bon palfrenier, briquetier, et adroit à toute espèce de travaux d'une habitation.

LOUIS, âgé d'environ 22 ans, bon travailleur pour une briqueterie ou presse à coton; accoutumé à toute espèce de travaux d'une habitation; très honnête et très sobre.

BLUFART, 21 ans, bon bucheron, bon bouvier, bon briquetier, pressier à coton, *drayman*, nègre de champ.

JACKSON, beau mulâtre, 25 ans, depuis 4 ou 5 ans en ville, excellent charpentier, loué généralement à $60 par mois, bon tonnelier, parlant bien les deux langues.

NANCY, sa femme, 21 ans, depuis 4 ou 5 ans en ville, excellente couturière, domestique de maison, blanchisseuse et repasseuse, bonne femme de chambre, excellente tenue.

MARY JANE, leur enfant, âgée d'environ 2 ans.

SIMON, 23 à 24 ans, depuis 5 ans en ville, fondeur en fer, bon charretier, palfrenier, bon domestique, très fortement constitué.

MERRITT, 23 ans, bon pressier à coton, bon briquetier, *drayman*, bon nègre de champ.

ARTHUR, 20 ans, fort travailleur, nègre de champ, bon palfrenier et briquetier.

PETER WILLIAMS, 25 ans, bon *drayman*, bon nègre de champ.

CHS. REYNOLDS, 20 ans, beau domestique, bon cocher, nègre de champ, briquetier, bon sujet.

JAMES SCOTT, 21 ans, bon bouvier, nègre de champ, briquetier, pressier à coton.

HENRY FIELDS, âgé d'environ 24 ans, a travaillé 10 ans dans une manufacture de tabac; il s'entend à la manière de presserer et d'empaqueter le tabac; il a travaillé aussi 5 ans dans une fonderie, un an dans une briqueterie et 3 ans dans une presse à coton (dans les presses où il a travaillé il a presque toujours été chef d'atelier): c'est un parfait domestique, robuste et intelligent, d'un excellent caractère, digne de confiance, et qui pourrait servir d'économe sur une sucrerie ou une cotonnerie.

HENRY EATON, 22 ans, bon travailleur, robuste, jardinier de son état, employé depuis quelque temps dans une briqueterie ou une presse à coton.

ROBERT, 24 ans, depuis 8 ans dans la ville, a travaillé dans une fonderie, dans les presses à coton et les moulins à scies, bon pressier et drayman, robuste et actif, parlant français et anglais, bon sujet et excellent domestique sous tous les rapports.

DORSEY, 24 ans, depuis 6 ans dans la ville, bon drayman, travailleur et pressier, bon sujet, sobre et zélé, assez bon boucher; a travaillé deux ans chez un forgeron et dans une fonderie.

ALFRED, 24 ans, depuis 6 ou 7 ans dans la ville, a travaillé 5 ans dans une fonderie, un an dans une briqueterie, deux ans dans une presse comme chauffeur; habitué à tous les travaux d'une habitation, bon bou